

Metz

Dix mois de sursis probatoire pour les voleurs de voitures

Deux prévenus, âgés de 18 et 19 ans, étaient jugés en comparution immédiate au tribunal judiciaire de Metz pour des vols de voitures commis depuis fin juin. Un troisième comparse, âgé de 16 ans, avait également été interpellé et attend d'être jugé par le tribunal pour enfants.

Par **Delphine DEMATTE** - Aujourd'hui à 06:30 - Temps de lecture : 3 min



Soupçonnés d'avoir dérobé six véhicules, les suspects avaient été interpellés début décembre.
Photo RL

Ils sont [impliqués dans le vol de six véhicules et un vol à la roulotte, commis depuis le 27 juin dernier, sur le sud de l'agglomération messine](#). Début décembre, ces deux prévenus avaient sollicité un

Chère abonnée, cher abonné, découvrez les avantages exclusifs dénichés pour VOUS par LeCLUB ✨!

[Je découvre les avantages](#)

placé en détention provisoire alors que son comparse Toufik*, qui n'a aucune condamnation à son casier judiciaire, a été remis en liberté sous contrôle judiciaire. Quant au troisième co-prévenu, âgé de 16 ans, il attend toujours d'être fixé sur son sort par la juridiction des mineurs. Toufik* reconnaît alors que son aîné nie tous les vols en ne reconnaissant que l'utilisation, dans un commerce de Montigny-lès-Metz situé non loin de son domicile, [d'une carte bleue](#) volée dans un des véhicules. Mis en cause par ses comparses pour certains vols, il persiste à nier. « J'ai juste utilisé la carte bleue, mais je n'ai commis aucun vol de voiture », clame Ahmed*. « Pourquoi ces périples de nuit ? », s'enquiert la présidente. « On voulait faire de l'argent, mais on ne savait pas trop quoi faire », réplique Toufik*. « En général, c'est en travaillant que l'on fait de l'argent et pas en volant des véhicules de nuit pour les revendre ensuite », lui rétorque la magistrate.



[Les Jours Beauté](#)
[Sponsorisé par Yves Rocher](#)
[-50% sur plus de 500 produits*](#)
[Voir Plus](#)

Chère abonnée, cher abonné, découvrez les avantages exclusifs dénichés pour VOUS par LeCLUB ✨!

[Je découvre les avantages](#)

À la barre, une victime vient faire état de son préjudice et de ses difficultés pour souscrire un nouveau crédit. « J'étais à la limite du [taux d'endettement](#) », raconte ce père de famille. Minutieusement, le parquet détaille chacun des vols et les implications, avouées ou présumées, de chaque prévenu. « Six faits sont imputables à Toufik*, cinq à Ahmed*, déplore le représentant du ministère public. Ce sont de jeunes majeurs qui s'inscrivent dans une dynamique inquiétante. Ils effectuent des repérages sur Google Maps pour trouver des zones pavillonnaires où ils dérobent des voitures. Le mode opératoire est similaire : des vols commis à plusieurs, de nuit et dans un périmètre défini. » Douze mois, dont six avec sursis probatoire pendant trois ans assortis des obligations d'indemniser les victimes et de travailler, sont requis, sans oublier l'interdiction d'entrer en contact avec les deux autres co-auteurs.

« L'oisiveté et l'appât du gain »

En défense, Thomas Guyard, conseil de Toufik*, plaide « l'oisiveté et l'appât du gain qui l'ont amené à commettre ces faits cet été ».

Alexandre Bernard, avocat d'Ahmed*, s'interroge sur la crédibilité à accorder aux déclarations des deux autres prévenus qui mettent en cause son client. « C'est un gros dossier qui ne donne pas grand-chose », estime-t-il. Au final, les deux prévenus ont été condamnés à dix mois avec sursis probatoire pendant deux ans. Ils devront indemniser les victimes qui sont attendues à une audience, en mars prochain, pour quantifier leur préjudice.

* Prénoms d'emprunt car l'identité du prévenu condamné à moins d'un an de prison ferme n'est pas publiée.

Faits-divers - Justice

Crime, délit et contravention



À LIRE AUSSI

Chère abonnée, cher abonné, découvrez les avantages exclusifs dénichés pour VOUS par LeCLUB ✨!

Je découvre les avantages